



Contrat de destination Paris "Ville augmentée"

FRANCE

ILE-DE-FRANCE

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.

Vivre des expériences urbaines inédites loin de l'hyper-centre touristique et des lieux de concentration touristique, découvrir de façon insolite le patrimoine, partager la vie quotidienne des habitants

Contrat de destination de marque mondiale

Objectifs à atteindre :

- Répartition des flux touristiques depuis l'hyper-centre vers les territoires périphériques, valorisation touristique de la modernité et l'innovation urbaine, dans une logique de tourisme urbain plus durable, via l'allongement de la durée de séjour
- Accroître le nombre de jeunes visiteurs européens en vue d'en faire des "repeaters"
- Proposer une innovation utile à l'attractivité notamment via les start-up et en valorisant les mobilités douces

Les cinq thèmes mis en avant sont :

- les mobilités durables : accès à la destination, au sein de la destination
- la vie festive
- les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- la mise à l'échelle métropolitaine de l'ensemble des outils cartographiques touristiques
- la constitution d'un réseau européen de métropoles.

Ce contrat vient par ailleurs renforcer la collaboration déjà étroite entre Atout France et les professionnels du tourisme du Grand Paris pour le développement raisonné du tourisme de demain.

Carte des contrats cadre et contrats de destination

